



1,815 million de patients inscrits au RSW

## UNE ASSISE DE PLUS EN PLUS LARGE

**Début septembre, le Réseau Santé Wallon (RSW) a célébré un cap tout symbolique. Il a dépassé 1,815 million d'inscrits, ce qui équivaut à 50% de la population wallonne ! Mais le RSW a d'autres raisons de se réjouir : la multidisciplinarité fait son chemin parmi ses adhérents professionnels. Et de plus en plus d'hôpitaux et de labos connectés ouvrent les documents publiés aux patients.**

« *Bravo et merci de votre confiance !* » C'est en substance ce que dit le Dr Philippe Olivier, président du RSW, aux inscrits. Ils ont compris, dit-il, « *tout l'intérêt à la fois individuel mais aussi collectif* » du partage des données de santé électronique. Un partage qui s'opère dans les conditions de sécurité et de confidentialité qui ont caractérisé le Réseau depuis sa création, en 2006.

C'est-à-dire ? Pour mémoire, il n'y a pas d'échange sans consentement initial du patient, incarné par l'inscription. Il n'y a pas d'échange s'il n'existe pas entre ce patient et le professionnel un lien thérapeutique actif. Il n'y a pas d'échange lors qu'on se trouve hors du cadre de la continuité des soins.

Par ailleurs, les services offerts par le RSW et son coffre-fort de première ligne tendent à l'universalité (ils ne sont pas réservés aux patients des professionnels qui travaillent avec tel ou tel logiciel ou plate-forme) ainsi qu'à la gratuité (l'adhésion ne coûte rien au citoyen). Et bien sûr, il n'est pas question que les données personnelles des patients fassent un jour l'objet d'une dérive comme une exploitation commerciale.

En outre, ces services s'inscrivent parfaitement dans la philosophie ambiante d'empowerment des patients. Ces derniers sont invités à devenir davantage acteurs de leur santé par la possibilité de contribuer, sur le RSW, à enrichir leur dossier médical (via, par exemple, la publication de « notes », l'ajout d'un « résumé de santé », l'apport de documents ou d'images...).

Trois raisons, pour le RSW, de se réjouir : il y a de plus en plus de citoyens inscrits, de plus en plus d'adhérents professionnels autres que les seuls médecins, et de plus en plus de documents lisibles par les patients.

## Dynamique d'ouverture

La moitié de la population du sud du pays ne s'y est pas trompée, disions-nous. Le nombre de documents (rapports de consultation, d'hospitalisation, résultats d'analyses de laboratoire et d'examen d'imagerie, sumehrs...) publiés sur le RSW va croissant. Mi-août, on parlait de +/- 71 millions de documents disponibles par cet intermédiaire et sur lesquels les soignants peuvent s'appuyer pour optimiser les prises en charge.

Ça vaut la peine de le souligner : progressivement, de plus en plus d'établissements qui émettent ces documents choisissent de les rendre accessibles également au patient lui-même. En d'autres termes, celui-ci voit non seulement qu'un document, un rapport, un résultat... est disponible via le RSW, mais il peut également entrer dedans et prendre connaissance de son contenu (\*).

## Pas qu'une « affaire de médecins »

Autre évolution dont se félicite le RSW : l'adhésion grandissante de professionnels de santé de différentes disciplines. Le Réseau conserve encore parfois ce petit côté « outil-créé-par-les-médecins-pour-les-médecins ». Or, sur les quelque 18.500 prestataires adhérents dénombrés mi-août, le RSW repère une part grandissante d'infirmiers (+/- 2.600), de dentistes (+/- 1.200), de kinés (+/- 1.100), de pharmaciens (+/- 700), etc.

De quoi faire évoluer (les mentalités et) la « matrice des droits d'accès » du RSW qui définit quel professionnel est habilité à prendre connaissance de quelle donnée de santé (détails dans notre [newsletter de juillet 2018](#)). Récemment, par exemple, les infirmières spécialisées dans le suivi diabétique ont été autorisées à accéder au rapport de diabétologue et aux résultats de prise de sang de leurs patients. Les techniciens de laboratoire et les techniciens de radiologie ont été, respectivement, autorisés à consulter les rapports d'analyse et les rapports d'imagerie.

Tous les métiers, du reste, accèdent aux notes constituant le « journal multidisciplinaire » du patient. Ce journal est en somme la version électronique du traditionnel cahier de liaison.

(\*). les auteurs des documents conservent toujours la possibilité, s'ils estiment que le cas l'exige, de différer ou de renoncer à cette ouverture

[retour à la newsletter](#)

[e-santewallonie.be](http://e-santewallonie.be)

